

LA CHOCOLATERIE DIJONNAISE VIVRA !

La Chocolaterie de Bourgogne a été bringuée depuis 1988 par 5 rachats qui, à chaque fois, lui ont porté des coups. Celui de 2009 a marqué les esprits de tous les salariés y compris les élus, car il a marqué le début d'une période chaotique jusqu'au redressement judiciaire de fin 2014, suivi d'une liquidation le 13 février 2015 qui reste ancrée dans nos mémoires car à la clé un PSE mettant 110 de nos collègues sur 295 à la rue. De nombreux salariés ont baissé les bras pendant la période, allant à

ne plus croire qu'un avenir pour la chocolaterie était encore possible. Le 13 février 2015, le tribunal a statué sur la reprise de la chocolaterie dijonnaise par un groupement d'actionnaires Nimbus/Varova/Plot/Best et Sabatier spécialisé dans le redressement d'entreprises ainsi qu'un investissement financier par les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Si aujourd'hui la chocolaterie emploie encore plus de 200

salariés, c'est que la CGT n'a jamais baissé les bras. C'est forte de ses convictions et de sa ténacité que nous avons entamé une course contre la montre face aux échéances qui faisaient poindre la fermeture, allant jusqu'à interpeller le ministère du Travail pour que des solutions soient mises en place et donner du temps à la chocolaterie afin qu'une reprise d'activité soit possible, enchaînant des rencontres régulières avec tous les représentants politiques de la ville.



LA LUTTE DE LA CGT

La CGT s'est battue et a proposé des solutions, élaboré un document économique avec force et conviction que des moyens existent pour maintenir la chocolaterie en activité. C'est par leur pugnacité à démontrer que l'Etat et les administrations locales avaient intérêt à mettre tous les moyens en œuvre pour que ce site vive avec ses emplois, qu'une transaction immobilière a été possible par l'apport de 6 millions par l'Eplaad et la Semaad (organismes publics et privés) faisant que les murs et les terrains appartiennent aujourd'hui majoritairement à la Caisse d'Épargne. Si nous avons pesé pour cette construction financière et fait en sorte

que soient dissociés bâtiments et terrain du capital de la chocolaterie, c'est que nous nous projetions pour l'avenir et missions pour qu'en cas de nouvelle situation de cessation d'activité de la Chocolaterie de Bourgogne, nous puissions avoir un point d'appui pour envisager des perspectives de pérennité. Par exemple que soit mis en place un accord qui prévoit que, la région et/ou l'Etat soient majoritaires et reprennent l'entreprise et la relancent. Frôlant la fermeture à maintes reprises, aujourd'hui, elle est toujours là. Pour autant les difficultés sont toujours omniprésentes.

NON A LA CASSE DE NOTRE OUTIL DE TRAVAIL ET DE NOS EMPLOIS

Le groupement d'actionnaires a fait un choix délibéré d'une gestion capitaliste de trésorerie en flux tendu, fond de roulement très bas, fournisseurs payés à la dernière minute, pression sur les salariés et les pouvoirs publics, sur les risques à ne pas payer les salaires, tenant ainsi les salariés la tête sous l'eau et voulant les empêcher de réagir. Ainsi, l'entreprise peut mieux les exploiter. Sans omettre qu'une entreprise qui justifie de problèmes de trésorerie est en situation de prétendre aux aides sous toutes formes : moratoire pour le règlement des cotisations patronales, le CICE, aide à la formation... Tout y est, un patron reste un patron, il utilise toutes les ficelles du système capitaliste. La volonté de ne pas engager des sommes suffisantes lors de la reprise de notre site démontre une orientation stratégique financière basée sur les économies et la réalisation de profits plutôt que sur le développement industriel de l'activité de productions. C'est un mode de gestion qui engendre du stress et des conditions de travail et de vie au travail dégradées, allant

jusqu'à imposer durant plusieurs semaines de faire des heures supplémentaires pour répondre soi-disant à la charge de travail, satisfaire le client en période d'appel d'offres et en parallèle mettre en place le dispositif d'activité partielle, pouvant ainsi mettre les salariés au chômage au gré des arrêts de lignes de production.

Les élus CGT au Comité d'Entreprise et au CHSCT se sont exprimés contre ce mode d'organisation. La direction forte de ses droits l'a mis en place. La détermination de la CGT et celle des salariés ont exigé sous notre impulsion que la direction vienne les rencontrer. Notre position a été claire, hors de question de faire des heures supplémentaires, maintien de notre organisation semaine 32/38h, nous n'acceptons pas de travailler un jour en heures supplémentaires et être au chômage dans la même semaine. Nous avons eu gain de cause, les heures supplémentaires se sont arrêtées immédiatement. Nous voulons souligner qu'avec et malgré cette situation nous n'avons cessé de revendiquer et imposé

la tenue des NAO et exigé des augmentations de salaire, maintenu toutes les réunions DP et CE, toutes les

réunions de négociations obligatoires, combattu la loi El Khomri et les ordonnances Macron.

DES PROPOSITIONS CGT COMBATIVES

Alors qu'elle nous impose la situation économique décrite plus haut, la direction de la Chocolaterie soutient et s'implique dans la citée gastronomique « grand projet » de Mr le Maire de Dijon. Oui, la chocolaterie y a sa place, elle pourrait être au cœur des patrimoines de Bourgogne autour du vin. Le mariage qui lie le chocolat et le vin est en développement dans la gastronomie française. C'est une des propositions des élus CGT dans diverses instances et même lors des rencontres politiques, la CB l'a bien compris puisque après avoir ouvert deux boutiques de vente de produits de chocolat, la dernière en date offre à sa clientèle cette particularité du mariage vin/chocolat. Là aussi la stratégie capitaliste joue à plein, les boutiques de vente qui marchent bien n'apportent aucun bénéfice à l'usine, tout remonte vers la holding.

Pour la pérennité de la Chocolaterie, les patrons de celle-ci doivent mettre en place une stratégie économique basée sur le développement de l'activité. Ce sont des volumes de production qu'il faut, à la chocolaterie, des investissements sur les lignes, la création d'emplois, de l'innovation, la mise en valeur de la marque prestige de Bourgogne, avoir des clients pérennes, l'arrêt du lien de subordination avec Barry Callebaut et le remplacement de ce vrai-faux client qui représente 50% du chiffre d'affaires, mais nous contraint sur les prix.

Nous avons besoin de clients qui nous donnent des volumes à travailler et nous permettent de faire tourner les lignes et ainsi garantir les emplois, voire les développer à court terme, pérenniser et miser sur la marque prestige de Bourgogne et le renom régional par le développement de l'Escargot de Bourgogne produit dans notre site, ouvrir à des créneaux de consommation satisfaisant les besoins des enfants, relancer la production d'une gamme tablettes de consommation courantes délaissées par les Lindt, Suchard et autres qui privilégient les tablettes de luxe, renouer avec la production de rochers pralinés. Aujourd'hui, seul Suchard en fait, et sous une autre forme Ferrero, relancer la production de moulages pour Pâques.

Par 4 fois en 14 ans nous avons combattu et empêché que la chocolaterie ferme. Ce combat, même si nous y laissons de l'énergie et quelquefois notre moral, ne nous a jamais fait baisser les bras ou lâcher prise. C'est aussi pour cela que les salariés continuent de nous faire confiance et de répondre présent, y compris lorsqu'il faut interpellier l'entreprise, entreprise qui soit dit en passant de par sa gestion et les effets sur notre vie dans l'entreprise, nous a contraint à redimensionner et élever notre engagement, nos analyses, nos interventions, puisque d'un établissement de grande société ou groupe, nous sommes devenus une PME.

LES MOYENS EXISTENT

Depuis la création de la CB, ce n'est pas moins de 20 millions d'euros investis. Aujourd'hui viennent se rajouter 3

actionnaires (la Caisse d'Epargne, un prêt de Rubis Capital ainsi que les pouvoirs publics qui eux sont présents

pour plus de 50% d'aide au financement et au refinancement). Les pouvoirs publics ont plus « investi » dans le financement de l'entreprise que tous les actionnaires réunis.

Certes une aide non gratuite, car une hypothèque de certaines de nos lignes en est la contrepartie. Néanmoins, dans l'éventualité d'une situation plus grave, cela nous laisse l'opportunité de revendiquer la régionalisation de la chocolaterie ou plus largement obtenir une aide pérenne de l'Etat afin de pouvoir relancer l'activité et redémarrer.

Ce tract, nous l'avons écrit mi-octobre, nous n'avons rien voulu y changer car il explique qu'aujourd'hui l'avenir de la chocolaterie est de nouveau en

question. Depuis le 31 octobre, et pour la deuxième fois en moins de 3 ans, la chocolaterie est en redressement judiciaire avec une période d'observation jusqu'au 4 décembre 2017. L'administrateur a fait un appel d'offres de recherche de repreneurs avec une date limite de dépôt des dossiers au 27 novembre 2017.

Pour nous CGT, le redressement judiciaire doit mettre tous les actionnaires face à leurs responsabilités. Ils doivent donner les moyens et mettre en place les conditions de trouver des repreneurs industriels qui connaissent la fabrication du chocolat, ce qui n'était pas le cas avec les financiers qui ont repris la société en 2015 permettant le maintien et le développement du site.

TOUJOURS LA LUTTE ET LA SOLIDARITE

Aucun emploi ne doit être supprimé. Nous avons déjà mis en place des initiatives, contacts avec les pouvoirs publics, conférences de presse.

Nous ne lâcherons rien, nous continuerons notre combat, comme d'autres l'ont fait avant nous. Seuls notre engagement et notre

détermination convaincront les salariés de défendre leur outil de travail et leurs emplois.

Nous appelons à une solidarité populaire dans notre ville, dans notre région et au niveau national. Nous multiplierons les initiatives pour défendre nos emplois et notre usine.

Novembre 2017



La solidarité de toute la CGT, ici au congrès de la fédération nationale agroalimentaire à Angers, le 22 novembre de cette année